

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 16 février 2018</b>	<b>N° 2018-71</b>

Convocation du 9 février 2018

Aujourd'hui vendredi 16 février 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC  
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON  
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Alain SILVESTRE à Mme Arielle PIAZZA  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Nicolas BRUGERE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H jusqu'à 10h13  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h05  
Mme Brigitte COLLET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h50  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h15  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h50  
M. Marik FETOUH à M. Jacques MANGON à partir de 11h30  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h05  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 11h45  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-François EGRON à partir de 11h30  
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h00  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h00  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h10  
M. Alain TURBY à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 11h45  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Christine BOST à partir de 11h45

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 16 février 2018</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du foncier</b>	<b>N° 2018-71</b>

---

**LE TAILLAN-MEDOC - Avenue de la Boétie - Transfert en pleine propriété de l'immeuble bâti cadastré  
AT 279/282/285 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2016-660 en date du 2 décembre 2016, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé le transfert de compétences à son profit de routes et ouvrages d'art appartenant au Département de la Gironde ainsi que le transfert en pleine propriété du centre d'exploitation situé 7, avenue de la Boétie au Taillan-Médoc, cadastré section AT 279, AT 282 et AT 285 pour une contenance globale de 2 007 m<sup>2</sup>.

Ces transferts ont été opérés dans le cadre de la loi « Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) » du 7 août 2015.

Cet ancien centre d'exploitation est principalement constitué d'un hangar datant des années 1940 d'une surface de 270 m<sup>2</sup> environ, désaffecté depuis plus d'un an (bâti professionnel à usage d'atelier et dépôt). Ce hangar comporte une partie de bureaux, vestiaires, réfectoire, douches et toilettes.

Le transfert en pleine propriété sera opéré à titre gratuit, étant précisé que la DIE (Direction de l'immobilier de l'Etat) consultée par le Département a précisé que cette opération intervenant dans le cadre des transferts de biens opérés par la loi, l'avis préalable du Pôle d'évaluation domaniale n'est pas requis au cas présent.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la loi Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) n° 2014/58 du 27 janvier 2014,

**VU** la loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.5217-2,

**VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°2017-1028 du 13 octobre 2017,

**VU** la délibération n°2016-660 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 2 décembre 2016 décidant le transfert de compétences,

**VU** la convention de transfert de compétences en date du 21 décembre 2016,

**VU** l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) n° 2017-33519 V 1274 du 15 janvier 2018,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QU'**il y a lieu de transférer en pleine propriété à Bordeaux Métropole le centre d'exploitation situé avenue de la Boétie au Taillan-Médoc conformément à la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 2 décembre 2016,

### **DECIDE**

**Article 1** : le transfert en pleine propriété au profit de Bordeaux Métropole de l'immeuble bâti appartenant au département de la Gironde, cadastré AT 279, AT 282 et AT 285 pour une contenance globale de 2 007 m<sup>2</sup>, sis 7, avenue de la Boétie au Taillan-Médoc et ce à titre gratuit,

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de transfert de propriété et tous les documents afférents à cette transaction.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 février 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>28 FÉVRIER 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>28 FÉVRIER 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Jacques MANGON</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------